



**MAIRIE DE CHAMPANGES**  
**1 PLACE ANSELME BOUJON**  
**74500 CHAMPANGES**  
**Tél. : 04-50-73-45-67**

## **INFORMATION rentrée scolaire 2023 – 2024**

### **e-ticket**

*Madame, Monsieur,*

*Afin de préparer la rentrée prochaine, merci de prendre en compte les informations ci-dessous.*

*Nous souhaitons, avec un peu d'avance, des très bonnes vacances à tous les enfants.*

*Cordialement,*

*Le Maire, Renato GOBBER*

#### **Pour les familles ayant déjà un compte e-ticket :**

- Votre compte sera clôturé le **vendredi 7 juillet 2023**
- **Avant le 31 juillet, nous vous demandons de le mettre à jour selon la procédure décrite ci-dessous.** Après quoi, nous le validerons et vous pourrez de nouveau effectuer vos achats et inscriptions.
- Veuillez noter que nous serons notifiés de sa mise à jour, uniquement lorsque vous déposerez une pièce jointe dans votre compte (assurance, récépissé règlement et charte). Si vous ne le faites pas, nous ne pourrons pas le valider.

#### **Pour les familles n'ayant pas encore de compte e-ticket :**

- Même si vous n'utilisez pas les services périscolaires, le logiciel est utilisé comme **unique** moyen de communication de la mairie, aussi, nous vous conseillons vivement de le demander.

## **Veillez trouver ci-dessous les données obligatoires à renseigner dans votre compte e-ticket :**

*Tous les renseignements demandés ont un caractère obligatoire.*

#### **Dans l'onglet tiers :**

- Renseigner l'état civil complet des deux parents + adresse + téléphone portable + mail
- Vérifier les coordonnées des tiers que vous autorisez à venir chercher l'enfant : adresse + téléphone portable
- Ajoutez au minimum une personne à contacter en cas d'urgence en plus des parents
- Cocher la case préférence de communication : « mél »

#### **Dans l'onglet enfant :**

- Renseigner l'état civil complet
- Cocher le menu « standard » ou « végétarien »
- En cas de PAI : cocher la case et apporter en mairie le certificat médical et les médicaments (sans PAI, aucun médicament ne peut être donné aux enfants). Attention : les PAI se font et à l'école et au service périscolaires
- En cas d'allergie alimentaire, joindre le certificat médical
- Cochez la case droit à l'image si vous êtes en accord avec la prise et diffusion d'image de votre enfant sur le site internet ou bulletin municipal
- Son niveau scolaire (ne pas renseigner la classe)

#### **Dans l'onglet document :**

- Ajouter votre attestation d'assurance scolaire 2023 – 2024 (en cas de difficulté la faire parvenir en mairie)
- Ajouter le récépissé d'acceptation du règlement intérieur des services périscolaires (récépissé + règlement disponibles sur le site internet de la commune et le logiciel e-ticket)
- Ajouter le récépissé d'acceptation de la charte des enfants : 1 coupon par enfant

#### **De façon générale :**

- Ne jamais créer un 2<sup>ème</sup> compte e-ticket pour votre enfant. En cas de perte de votre identifiant ou mot de passe, contacter la mairie
- Personnalisez votre mot de passe automatique car il n'est que provisoire et ne reste pas valable longtemps
- Pour contacter la mairie : periscolairechampanges@orange.fr ou 04 50 73 45 67